

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
PROJET
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL :
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne,
CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,
ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, VERONIN-MASSET Jean-
François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BUSTOS Jean-
Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS
Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,
M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. GARRIGUES Michel,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme CHABERT Sabine,
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.04.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.04.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **23 AVR. 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Castelnaudary a
fait de la question de l'alimentation un axe fort de son action.

Sa reconnaissance en qualité de capitale mondiale du cassoulet en fait un
acteur majeur en matière de défense et de valorisation du patrimoine
gastronomique et des productions locales.

De plus, les projets et les actions autour de ces questions ont été multipliés :
Mise en place d'actions de sensibilisation de tous les publics (scolaires,
personnes âgées, sportifs...) sur le lien alimentation-santé, politique de qualité
alimentaire pour notre restauration scolaire, mise en place d'une semaine
« Fêtes des Fruits et Légumes », mise en place de l'opération « un fruit à la
récré » journée « il y a de la vie dans les céréales » etc....

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 20 juillet 2017
pour les années 2017 et 2018 entre divers partenaires (Ville de Castelnaudary,
Biocivam Aude, Chambre d'Agriculture de l'Aude, EPLEFPA de Castelnaudary
et Interfel) pour mettre en œuvre au sein d'une démarche globale les initiatives
du territoire qui visent à :

- Impulser la relocalisation de l'alimentation

- Accompagner le développement de filières locales de céréales, en particulier la filière bio Flor de Pèira, de la filière des haricots lingots et de légumes secs, celle de la volaille et du maraîchage.
- Sensibiliser à une alimentation saine et équilibrée et aux modes de consommation responsables.
- Renforcer l'identité culturelle agro-alimentaire du territoire.
- Créer des espaces et moments de convivialité autour de l'alimentation.
- Appuyer l'installation agricole sur la commune.
- Coordonner les différentes actions portées par les partenaires.
- Renforcer la stratégie de développement durable de la municipalité en intégrant le volet social par l'alimentation et la santé, qui complète les actions déjà engagées autour de l'eau, l'énergie, l'assainissement et l'environnement.

Il convient pour la période 2019-2020 de poursuivre la démarche du Projet Alimentaire Territorial initiée dès 2017, avec l'appui de la chambre d'agriculture de l'Aude, du Blocivam et du Programme Leader.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions auprès de différents partenaires soutenant les actions en rapport avec le Projet Alimentaire Territorial.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de solliciter des subventions auprès des différents partenaires soutenant les actions en rapport avec le Projet Alimentaire Territorial.

AUTORISE M. le Maire à signer tout contrat et documents y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 avril 2019.

Ampliation faite le : **18 AVR. 2019**
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
Par publication le : **17 AVR. 2019**
23 AVR. 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE




Le Maire,


Patrick MAUGARD